

Liquide spécial pour le gonflage des pneumatiques.

LESTOGEL est un antigel spécial pour le gonflage et le lestage des pneumatiques, constitué de glycols inhibés et possédant de bonnes propriétés anti-corrosion.

LESTOGEL n'attaque pas le caoutchouc, ni les organes de pompes, ni les valves.

PERFORMANCES

Répond à la norme AFNOR NF R 15-601.

AVANTAGES

- Sans borax
- Exempt de nitrites
- Exempt d'amines

UTILISATIONS

Le LESTOGEL est utilisé en dilution dans de l'eau déminéralisée, il évite la formation de blocs de glace dans les chambres à air qui risquent de les détériorer.

Protection °C	-10	-18	-24
Lestogel (% en volume)	5	10	15

LESTOGEL est utilisé en autre pour les tracteurs agricoles, forestiers et pour les chasses neige.

LESTOGEL contient du monoéthylène glycol. Pour la protection de la santé du public et des enfants, LESTOGEL contient un produit qui rend amer.

Caractéristiques	Méthodes	Unités	Valeurs
Point de congélation à 33% vol.	NF T 78-102	°C	-18
Réserve d'alcalinité	NF T 78-101	ml	15
Masse volumique	NF T 60-172	kg/dm ³	1.12
Indice de réfraction	NF R 15-602-2	-	1.435
Teneur en cendres	NF R 15-602-3	%	1.25
Température d'ébullition	NF R 15-602-4	°C	163
Point d'éclair	NF M 07-019	°C	125
Tendance au moussage à 33% vol.	NF R 15-602-5	-	-
Volume de mousse	-	ml	100
Disparition de mousse	-	s	10

Les caractéristiques sont données à titre indicatif et correspondent à nos standards de fabrication actuels. IGOL se réserve le droit de les modifier pour faire bénéficier sa clientèle de l'évolution de la technique. Avant d'employer ce produit, il convient de consulter les instructions d'utilisation et les impacts sur l'environnement figurant dans les fiches techniques et de sécurité. Les renseignements donnés ci-dessus sont basés sur l'état actuel des connaissances relatives au produit concerné. L'utilisateur du produit doit prendre toutes les précautions utiles relatives à son utilisation. En aucun cas IGOL ne pourra être tenu responsable de dommages résultant d'une mauvaise utilisation de celui-ci.

Ref. documentaire : X-25-1503

Date d'édition : 18/03/2016